

pas seulement sur les modalités et sur la base d'un règlement, mais aussi sur la composition de la commission qui allait être chargée de faire enquête et rapport à la Chambre. Actuellement cette commission est à l'œuvre et son rapport sera soumis au Parlement aussitôt qu'il sera prêt. Nous avons l'espoir qu'il pourra servir à la solution satisfaisante du problème des ressources naturelles de cette province. Il ne faut pas tenir le ministère exclusivement responsable du fait que les pourparlers avec la Saskatchewan se poursuivent encore. La raison en est que jusqu'ici il ne nous a pas été loisible de faire droit aux revendications que cette province se croit justifiée de faire valoir. Mais je tiens à faire observer que jamais jusqu'ici, ces divers problèmes n'ont été aussi proches d'une solution satisfaisante.

Pour ce qui est de la commission des chemins de fer mon honorable ami ne ménage pas ses termes pour nous accuser de l'avoir composée de politiciens en disponibilité. J'ignore d'où est venu cette pensée à mon honorable ami, si ce n'est qu'il s'est rappelé la composition de la commission sous le régime des amis de l'honorable chef de l'opposition; car je me souviens qu'à cette époque deux ou trois des commissaires étaient à la Chambre affiliés à son propre parti. Selon moi, ces messieurs n'étaient pas des politiciens en disponibilité. Je ne reproche aucunement au cabinet de ce temps-là les nominations qu'il a faites. Mais je tiens à déclarer que, quant à nous, nous avons appelé à cette commission des hommes possédant toutes les qualités voulues. Ainsi, notre Gouvernement a nommé l'honorable M. McKeown à la présidence. Il appartient à la magistrature.

Il n'était pas dans la vie publique, mais il a remplacé un commissaire qui avait été nommé à ces fonctions par nos adversaires alors au pouvoir. Nous avons nommé M. S. J. McLean pour un nouveau terme. Ce commissaire fut d'abord appelé à faire partie de la commission par le gouvernement de sir Wilfrid Laurier et il est resté en fonction sans interruption depuis cette époque. Il n'a jamais été affilié à aucun des partis politiques, de sorte que je ne crois pas que les remarques de mon honorable ami n'ont pas ici leur application.

L'hon. M. BENNETT: Très bien, très bien!

Le très hon. MACKENZIE KING: Je pourrais bien mentionner les noms des autres membres de la commission, mais je ne sais à qui mon honorable ami fait allusion. Je voudrais qu'il nous dise franchement contre quels membres du personnel de la commission il trouve à redire. Tous les autres membres de

[Le très hon. Mackenzie King.]

la commission qui ont été nommés par le gouvernement du jour furent choisis pour leurs vastes connaissances des affaires publiques et de l'assurance que nous avions qu'ils seraient en mesure de remplir leurs fonctions d'une façon satisfaisante.

J'aborde maintenant la question de l'immigration ainsi que les observations qu'a faites mon honorable ami touchant le passage du discours du trône qui a trait à cette question. Le chef de l'opposition a attaqué notre programme en s'autorisant du fait qu'un grand nombre de mineurs des Iles-Britanniques, qui avaient été amenés dans l'Ouest afin d'aider à la récolte du grain sont retournés en Angleterre. Puis-je faire observer tout de suite à mon honorable ami que la venue des mineurs anglais était étrangère à l'immigration, sauf d'une façon indirecte. Nous avons certes caressé l'espoir qu'un bon nombre de mineurs se rendraient compte de l'avantage qui leur était offert de s'établir au Canada.

L'hon. M. BENNETT: Tous ces mineurs sont inclus dans les relevés de l'immigration.

Le très hon. MACKENZIE KING: Ceux qui sont restés au pays.

L'hon. M. BENNETT: Pardon, tout le contingent.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si je comprends bien, mon honorable ami est d'avis que les mineurs anglais auraient dû demeurer au Canada à titre d'immigrants et que notre politique d'immigration est défectueuse par le fait qu'ils ne sont pas tous restés au pays. Or, en faisant venir les mineurs anglais pour aider aux cultivateurs de l'Ouest à récolter leurs grains, nous avons tout simplement fait bénéficier la Grande-Bretagne d'un programme qui fonctionne au Canada depuis plusieurs années—programme qui consiste au temps de la moisson, à faire transporter les gens des provinces de l'Est dans l'Ouest canadien afin d'aider aux cultivateurs à faire les récoltes. Un certain nombre de ces aînés s'établissent dans l'Ouest, mais la grande majorité de ces moissonneurs retournaient chez eux. Un grand nombre de mineurs sont restés au Canada, mais la majorité de ces gens sont retournés dans les Iles-Britanniques. Et mon honorable ami trouve à redire parce que le Gouvernement a contribué quelque peu à effectuer le rapatriement de ces gens. C'était là l'entente qui avait été conclue avant l'arrivée des mineurs anglais au Canada. Advenant le cas où ils seraient incapables de se procurer des emplois autorisant leur séjour au pays, les compagnies de transport auraient à assumer partiellement les frais de retour des mineurs outre-mer.